



Question écrite 20/16 de Marc Cools sur l'avenir de l'Eglise du Homborch.

Une demande de permis aurait été introduite pour la construction d'un parking au Parvis Chantecler. Les habitants du quartier s'interrogent. Est-ce un prélude à une demande concernant le futur du site qu'occupe aujourd'hui l'Eglise ? Si oui pourquoi la demande ne fait-elle pas partie d'un projet d'ensemble ?

L'avenir du site est-il aujourd'hui connu ?

Quel est la destination des baraquements en bois qui ont été installés à l'arrière de l'Eglise ? Un permis n'est-il pas requis pour ceux-ci ?

Réponse:

Un permis d'urbanisme a été déposé visant à la transformation de l'église en 13 logements et à la création d'un parking de 14 emplacements dont 2 PMR. Une demande de permis d'environnement a également été déposée pour les parkings uniquement.

Le permis d'urbanisme référencé PU 16-45077-2020 est à l'enquête publique du 22/06/2020 au 06/07/2020, la demande sera présentée en Commission de concertation lors de la séance du 26/08/2020.

Le permis d'environnement référencé PE 16-0442-2019 est à l'enquête publique du 15/06/2020 au 29/06/2020.

Vous trouverez ci-joint les notes explicatives des deux demandes de permis.